



Sensibilisation des OBNL aux risques d'abus par des terroristes et organisations terroristes

Webinaire du 26 novembre 2020





1.

Introduction du webinaire par le ministère des Affaires étrangères et européennes





Buts du webinaire

1. Sensibiliser les OBNL aux risques, sujet du webinaire
2. Laisser la place aux OBNL pour exprimer leurs expériences, leurs questions ou leurs inquiétudes
3. Préparer les OBNL à la visite sur place du GAFI
4. Etre un lieu d'échanges entre membres de la communauté associative et les administrations du Luxembourg en charge des OBNL



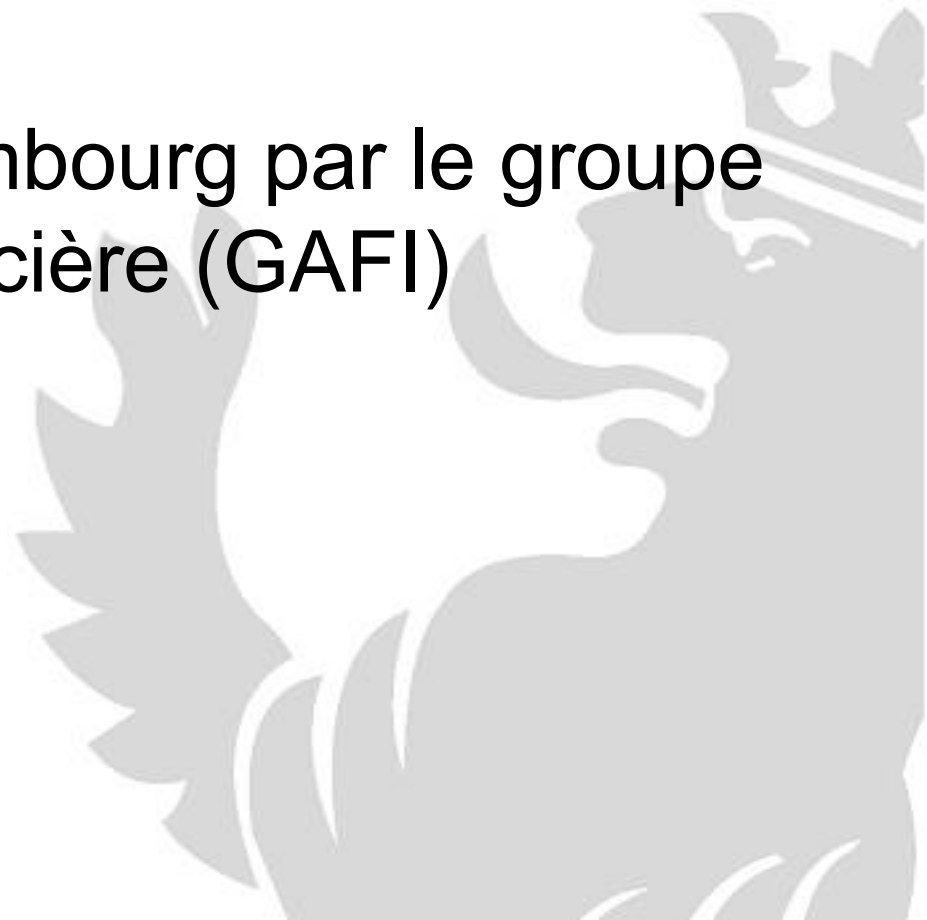
Agenda

1. Introduction du webinaire par le ministère des Affaires étrangères et européennes
2. L'évaluation du Luxembourg par le groupe d'action financière (GAFI)
3. Le risque d'abus des OBNL par les terroristes et les organisations terroristes
4. Le *derisking*
5. Les mesures possibles d'atténuation des risques des OBNL



2.

L'évaluation du Luxembourg par le groupe d'action financière (GAFI)





L'évaluation mutuelle du Luxembourg par le GAFI

- OBNL au Luxembourg = toutes ASBL et Fondations, dont ONGD
- Cycle d'évaluation du GAFI en cours au Luxembourg:
 - Phase 1 contrôles des lois en place et
 - Phase 2 contrôle du fonctionnement du système de LBC/FT en pratique
- Phase 1 : vérification des lois et règlements pour s'assurer que les OBNL ne peuvent pas être utilisés ou abusés pour le financement du terrorisme.
- Phase 2: vérification que des mesures ciblées et proportionnées (basées sur les risques) soient en place au sein des OBNL identifiés comme vulnérables à une exploitation à des fins de financement du terrorisme
- Rôle des OBNL dans l'évaluation du GAFI: les interviews



Présentation de la CRF

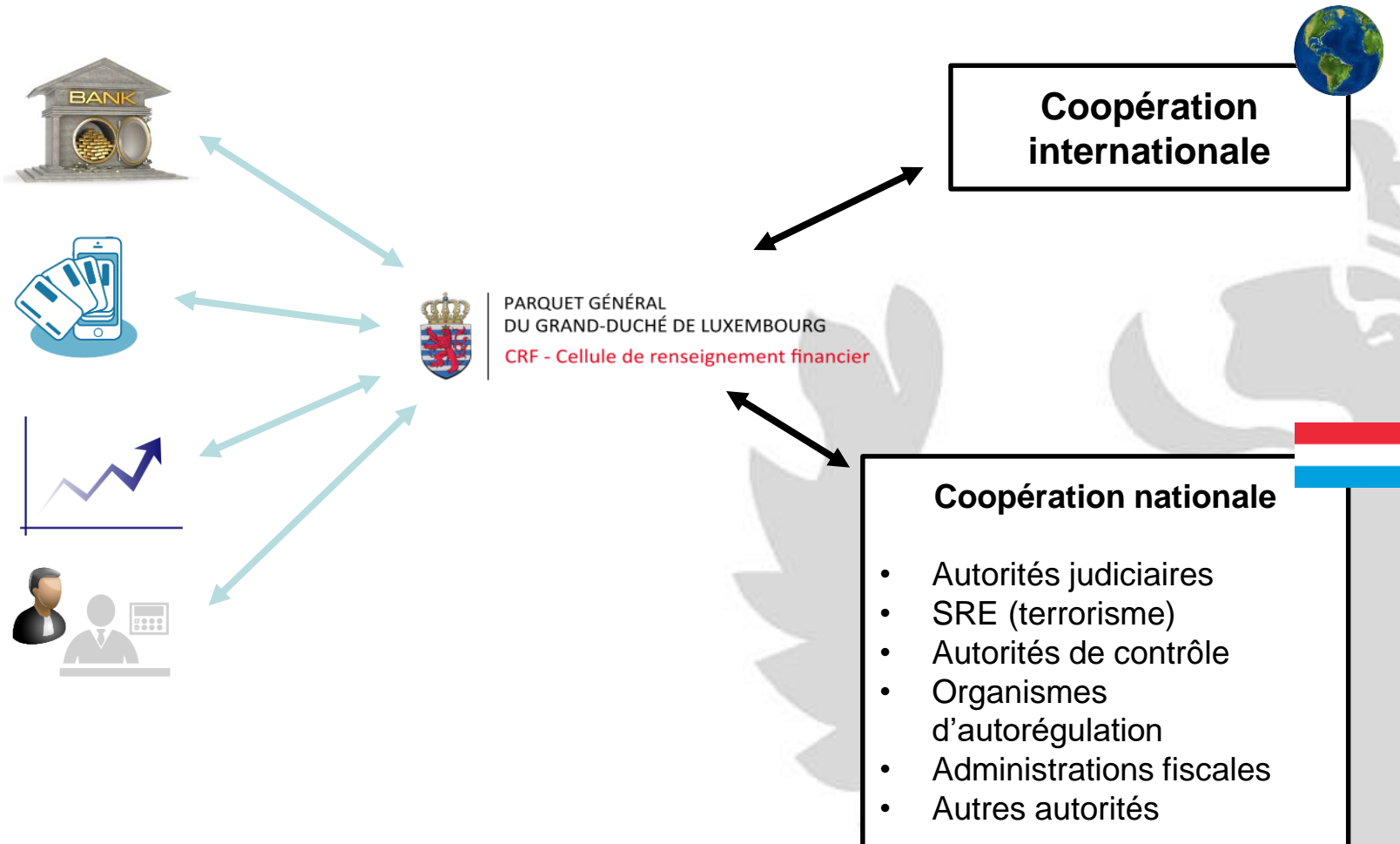


Présentation de la CRF:

- Indépendante
- Sous la surveillance administrative du procureur général d'État
- Composition: 6 magistrats, 14 analystes, 5 fonctionnaires, 3 informaticiens



Présentation de la CRF





3.

Le risque d'abus des OBNL par les terroristes et les organisations terroristes





Le terrorisme en 2019

Rapport annuel sur le terrorisme publié le 25 novembre 2020 par l'institut pour l'économie et la paix (Institut de recherche australien):

- 13 826 personnes tuées dans le monde en 2019 par les groupes terroristes
- Le terrorisme frappe d'abord les pays en guerre (96% des victimes se trouvent au Moyen-Orient, Afrique et en Asie) puis les pays en paix (4% des victimes)
- 40% des victimes en Afghanistan causé par les Talibans
- Boko Haram au Nigéria
- Groupe Etat islamique au Nigéria, en Irak, en Syrie au Yémen et dans la bande sahélienne
- Dégradation au Burkina Faso (+600% en un an), au Mali, au Niger et au Mozambique
- En occident: terrorisme radicalisme islamique en France, Autriche, Allemagne mais aussi le terrorisme d'extrême droite, néo fasciste, suprématiste blanc au Etats-Unis, en Allemagne, Suède, Nouvelle-Zélande



La publication du GAFI



FATF REPORT

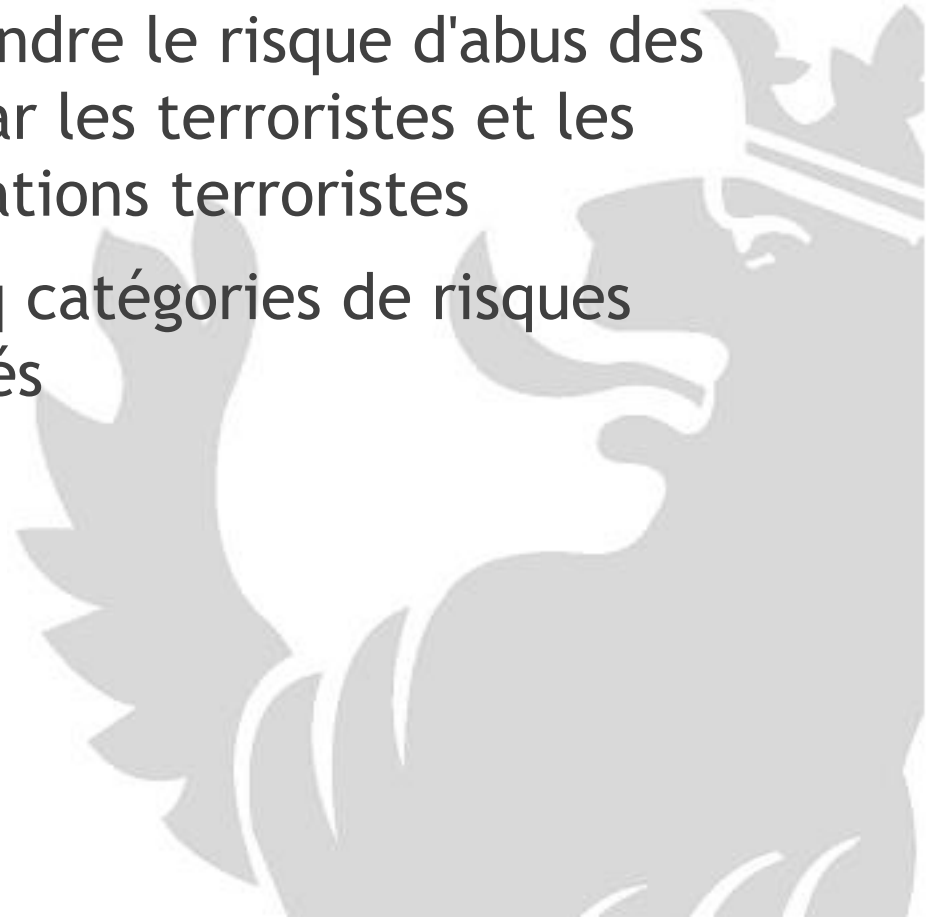
**Risk of Terrorist Abuse in
Non-Profit Organisations**

June 2014



Comprendre le risque d'abus des
OBNL par les terroristes et les
organisations terroristes

Les cinq catégories de risques
identifiés





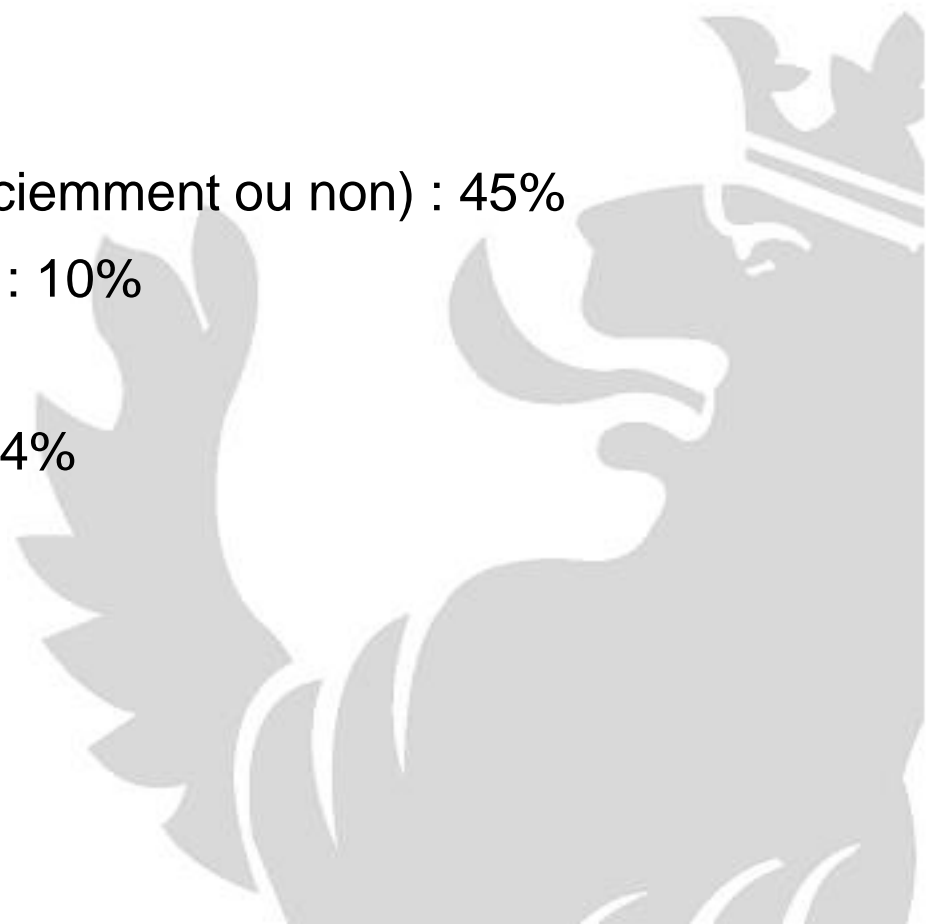
Comprendre le risque d'abus des OBNL par les terroristes et les organisations terroristes

- Le risque d'abus des OBNL par les terroristes et les organisations terroristes est réel: la menace terroriste demeure et le secteur peut être utilisé et exploité par les organisations terroristes par divers moyens.
- L'exploitation d'un secteur consacré aux bonnes œuvres par des entités désireuses de nuire est une forme d'abus qui peut miner la confiance du public dans le secteur des OBNL.
- Les terroristes ont souvent recours à la tromperie pour masquer leurs activités, en particulier en dehors des zones de conflit.
- Tromperies peuvent être difficiles à identifier avec les ressources dont disposent certaines OBNL
- Le contrôle exercé par l'État est nécessaire pour aider à détecter les menaces les plus sophistiquées qui pèsent sur les activités du secteur.
- L'environnement de la menace et le secteur des OBNL évoluent.



Cinq catégories de risques identifiés pouvant être simultanés

- Détournement de fonds : 54%
- Affiliation à une entité terroriste (sciemment ou non) : 45%
- Abus des programmes des ONBL : 10%
- Soutien au recrutement : 26%
- « Fausse » OBNL et imposture : 14%





DÉTOURNEMENT DE FONDS

- Les fonds collectés par les OBNL pour leurs programmes peuvent être détournés pour soutenir le terrorisme à un moment ou à un autre dans le cadre des activités de l'OBNL.
- Les fonds peuvent être utilisés pour soutenir des organisations terroristes, comme le financement de l'infrastructure d'une organisation et de ses opérations. Cela peut comprendre l'acquisition de munitions, d'équipements et de dispositifs de communication, ainsi que le soutien financier des familles de terroristes.
- **DÉTOURNEMENT DE FONDS PAR DES ACTEURS INTERNES AUX NPOS (majorité des cas)**
- **DÉTOURNEMENT DE FONDS PAR DES ACTEURS EXTÉRIEURS AUX NPOS**
- L'utilisation d'OBNL pour faciliter de telles transactions a pour effet d'obscurcir une piste d'audit, de distancer tout lien avec une entité terroriste et de réduire la probabilité de détection par les autorités.

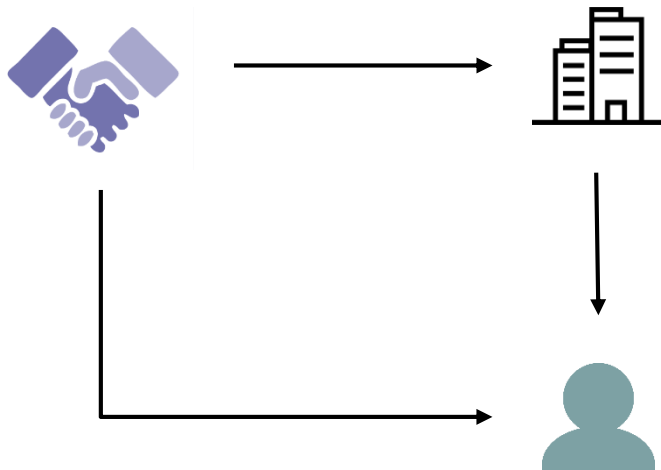


DÉTOURNEMENT DE FONDS PAR DES ACTEURS INTERNES AUX NPOS

- ▶ Pendant la phase de collecte = interception des espèces avant leur dépôt sur les comptes des OBNL.
- ▶ Pendant les phases de conservation et de transfert = détournement par divers moyens, pour finir par aboutir au contrôle des organisations terroristes.
 - ▶ les virements bancaires ;
 - ▶ les transactions en espèces et les passeurs de fonds ;
 - ▶ les personnes ou entreprises non liées et les comptes personnels/des entreprises ;
 - ▶ les entreprises de services monétaires ; et/ou
 - ▶ les chèques de voyage et les chèques de caisse.



DÉTOURNEMENT DE FONDS PAR DES ACTEURS INTERNES AUX NPOS



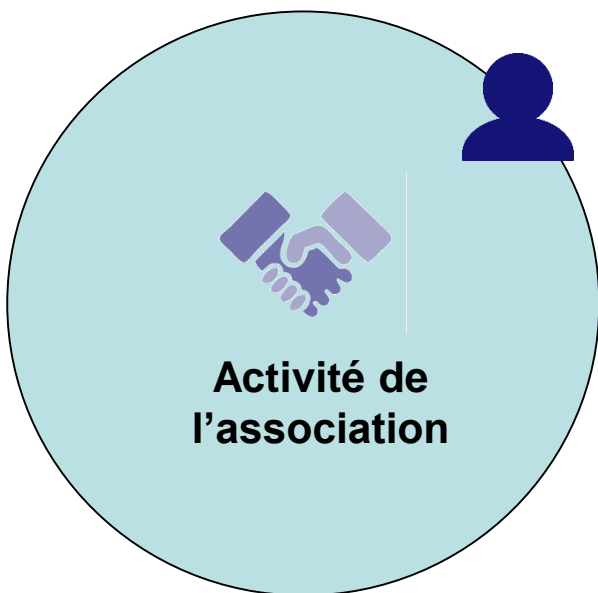
- Détournements directs
- Facturations fictives
- “Frais de conseil”

Détournement des mécanismes de contrôle internes.

Exemples de la CRF en lien avec du blanchiment / pas d'exemples de financement du terrorisme

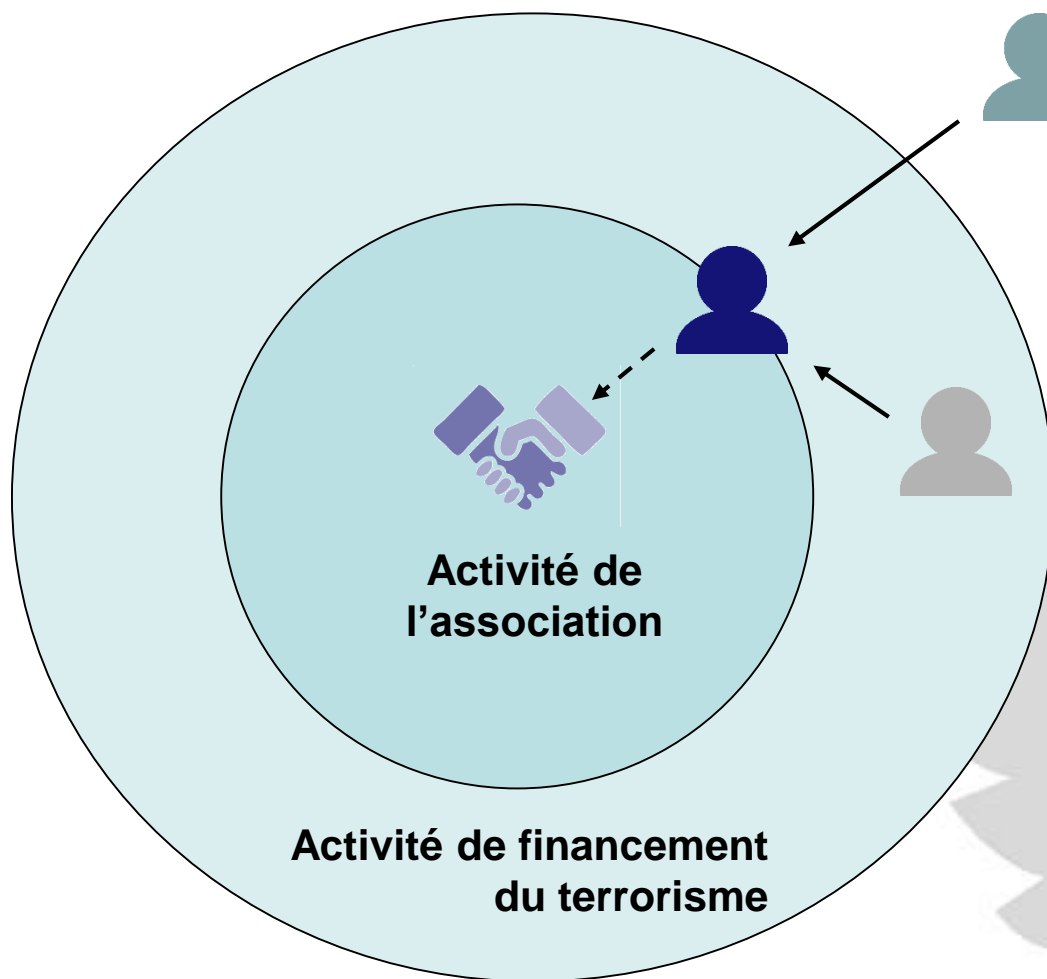


DÉTOURNEMENT DE FONDS PAR DES ACTEURS INTERNES AUX NPOS





DÉTOURNEMENT DE FONDS PAR DES ACTEURS INTERNES AUX NPOS



- Double casquette d'un dirigeant d'une association
- Radicalisation de ce dirigeant
- Collecte de fonds sous le couvert de l'association à d'autres fins
- Détournement des mécanismes de contrôle internes
- Contrôle des dirigeants de l'association.



DÉTOURNEMENT DE FONDS PAR DES ACTEURS INTERNES AUX NPOS

Article paru dans Le Point le 25/06/2017

Des parents de djihadistes mis en examen pour "financement du terrorisme"

La justice leur reproche d'avoir envoyé de l'argent à hauteur de plusieurs milliers d'euros à des individus partis faire le djihad en Syrie.

Source AFP

Trois parents de djihadistes, soupçonnés d'avoir envoyé de l'argent à leurs enfants en Syrie, notamment en détournant des fonds de leur association subventionnée, ont été mis en examen, a-t-on appris dimanche de source proche du dossier, confirmant une information du JDD. La présidente de l'association Syrie prévention familles et un couple de membres ont été mis en examen vendredi soir pour « association de malfaiteurs terroristes, financement du terrorisme et abus de confiance en relation avec une entreprise terroriste » et placés sous contrôle judiciaire, a précisé cette source.



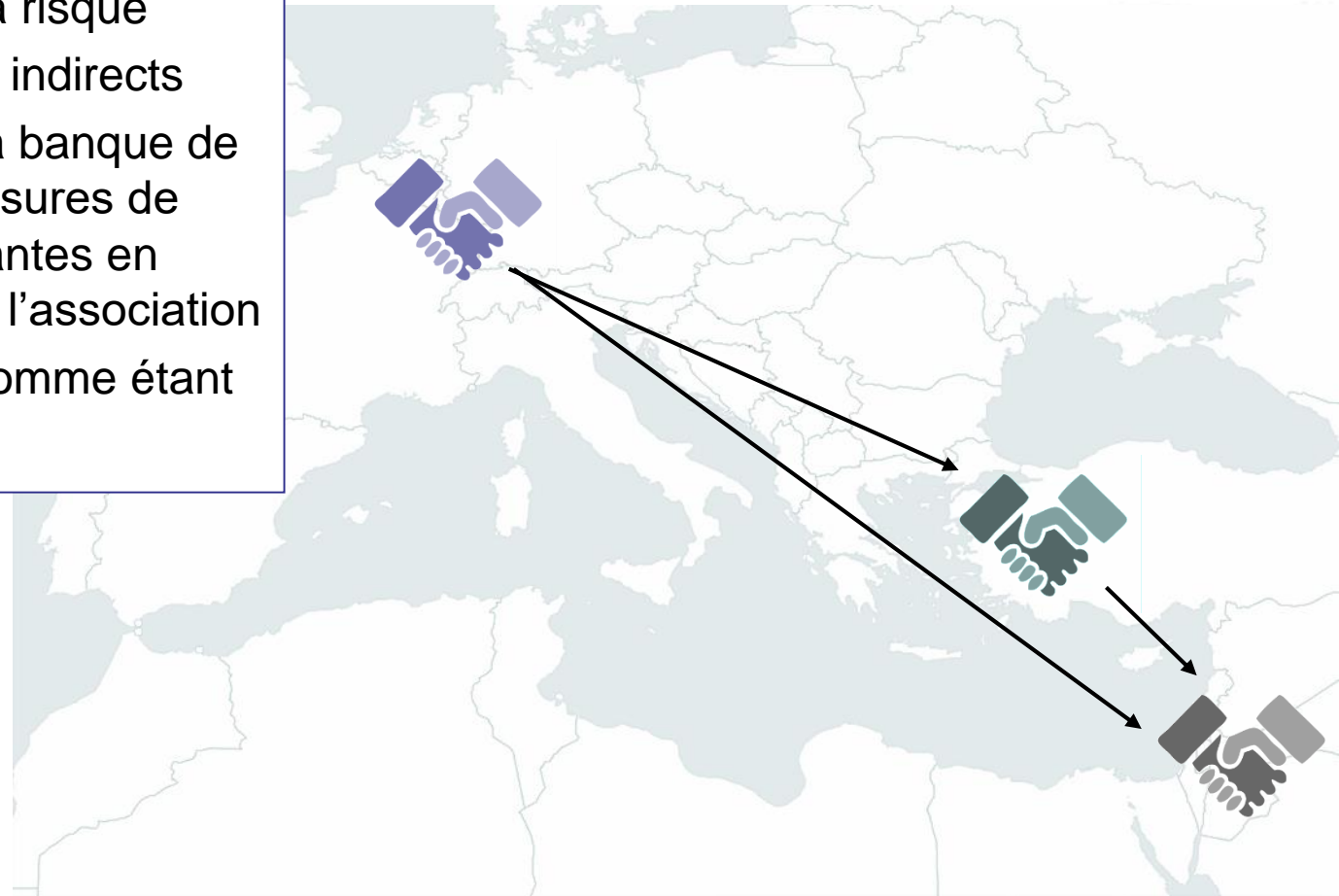
DÉTOURNEMENT DE FONDS PAR DES ACTEURS EXTÉRIEURS AUX NPOS

- Des tiers associés à l'OBNL (des collecteurs de fonds externes ou des partenaires étrangers) peuvent détourner des fonds qui sont destinés à une OBNL ou fournis par une OBNL.
- Les phases de collecte, de conservation et de transfert des fonds de l'OBNL sont propices à ce type de détournement de fonds.



DÉTOURNEMENT DE FONDS PAR DES ACTEURS EXTÉRIEURS AUX NPOS

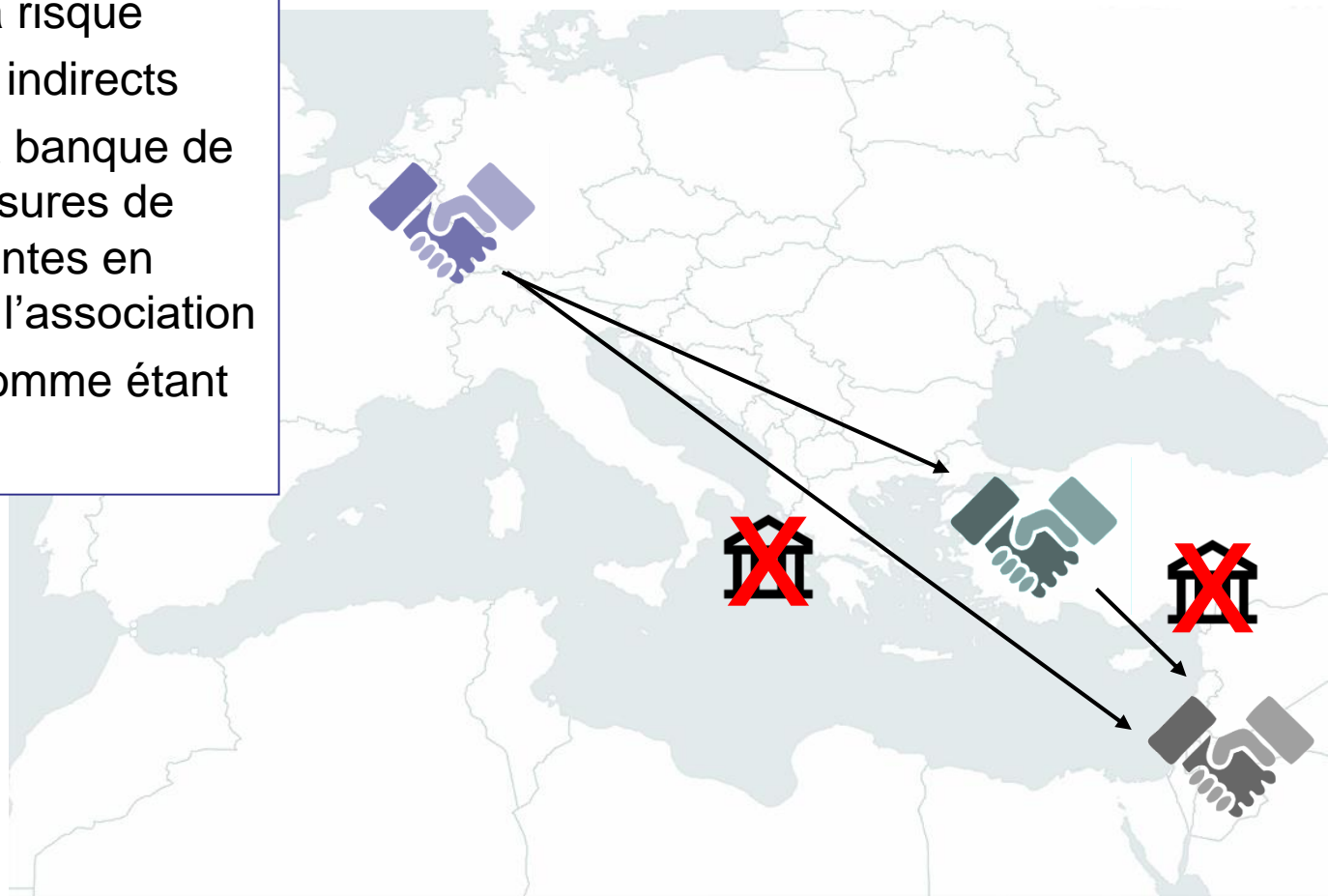
- Envois de fonds d'une association luxembourgeoise vers des zones à risque
- Envois directs et indirects
- Déclaration de la banque de l'association: mesures de contrôle insuffisantes en place au sein de l'association
- Risque évalué comme étant trop important





DÉTOURNEMENT DE FONDS PAR DES ACTEURS EXTÉRIEURS AUX NPOS

- Envois de fonds d'une association luxembourgeoise vers des zones à risque
- Envois directs et indirects
- Déclaration de la banque de l'association: mesures de contrôle insuffisantes en place au sein de l'association
- Risque évalué comme étant trop important



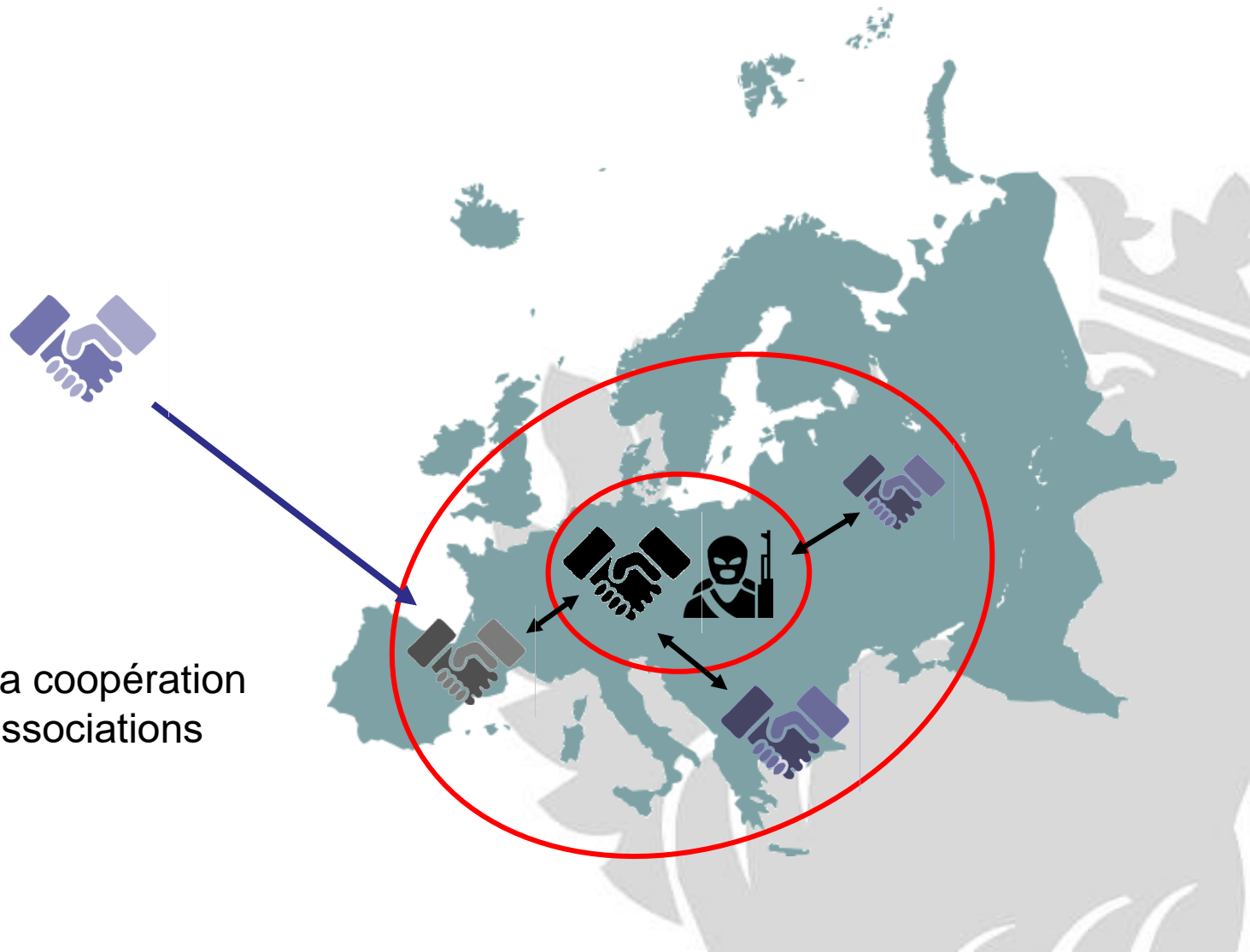


AFFILIATION À UNE ENTITÉ TERRORISTE

- Existence ou suspicion d'une affiliation opérationnelle entre un OBNL et une entité terroriste.
- Activité destinée à soutenir financièrement ou autrement des activités menées par l'une des parties ou les deux.
- De liens personnels informels impliquant des responsables d'OBNL et des entités terroristes, à des relations plus formelles entre des OBNL et des entités terroristes.
- Phases concernées : la collecte, le transfert, la conservation, la dépense de ressources, ainsi que l'exécution de programmes.



AFFILIATION À UNE ENTITÉ TERRORISTE

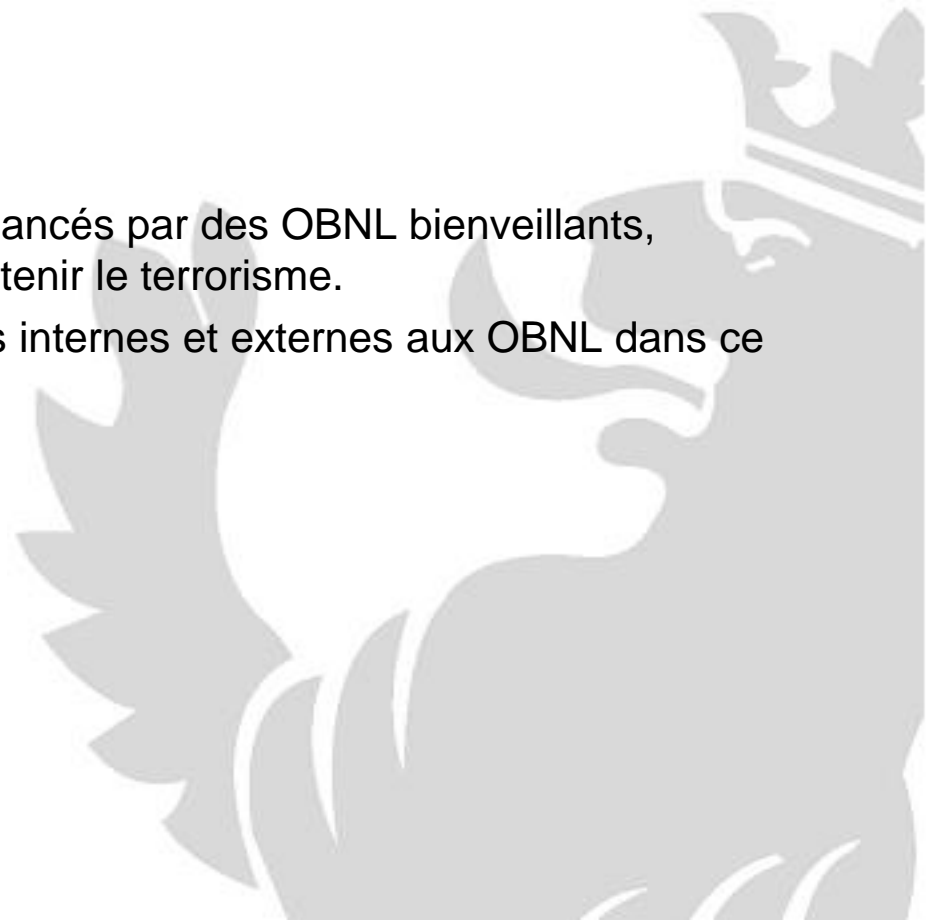


- Risques liés à la coopération avec d'autres associations



ABUS DES PROGRAMMES DES OBNL

- L'utilisation abusive de leurs programmes.
- Les écarts par rapport aux programmes financés par des OBNL bienveillants, peuvent entraîner des abus destinés à soutenir le terrorisme.
- Niveaux variables d'implication des acteurs internes et externes aux OBNL dans ce type d'abus.





SOUTIEN AU RECRUTEMENT

- Les activités liées au recrutement sont une forme de soutien aux organisations terroristes et souvent un indicateur d'une intention plus large de soutenir le terrorisme.
- Un OBNL peut avoir un programme éducatif légitime, y consacrer des ressources et engager des enseignants.
- Cependant, si les enseignants se livrent ensuite à un recrutement pour des causes terroristes, le programme éducatif et les ressources qui lui sont consacrées deviennent corrompus.
- Le soutien aux cas de recrutement comprend des cas d'abus et de risque où des entités terroristes existantes utilisent des OBNL pour promouvoir et recruter pour leurs activités.



SOUTIEN AU RECRUTEMENT

- ▶ Des activités de soutien au recrutement financées par des OBNL ont été observées lors des phases de collecte, de transfert et de livraison des programmes des OBNL, tant au niveau national qu'international. Les cas de soutien au recrutement démontrent l'implication des OBNL dans les domaines suivants :
 - ▶ le transfert de fonds à des terroristes ;
 - ▶ fournir un soutien financier aux familles des terroristes ;
 - ▶ l'exécution d'un attentat à la bombe incendiaire (par un responsable d'une OBNL) ;
 - ▶ l'organisation et l'accueil d'événements qui soutiennent le terrorisme ou des entités terroristes;
 - ▶ la publication de documents, en ligne ou non, soutenant le terrorisme ou des entités terroristes.



SOUTIEN AU RECRUTEMENT

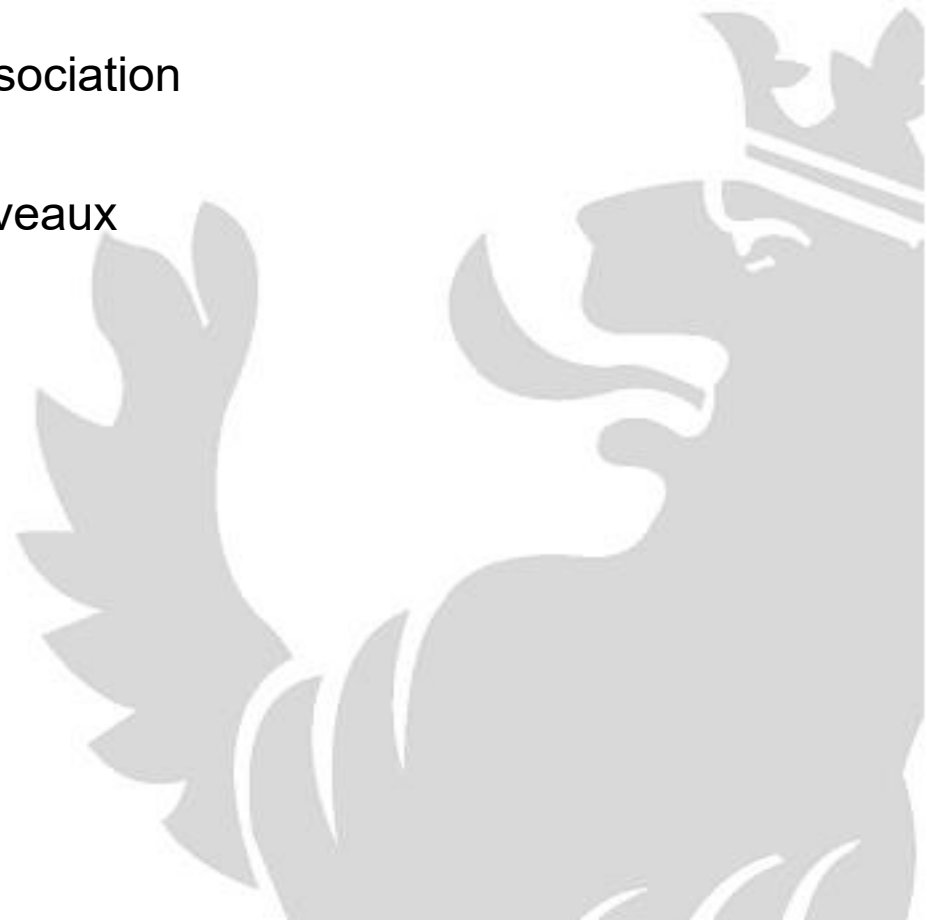
- ▶ Les cas démontrent également que les installations des OBNL étaient utilisées afin de :
 - ▶ recruter et former des individus pour qu'ils s'engagent dans des actes de terreur tels que la fabrication de bombes et les attentats suicides ;
 - ▶ fournir un lieu de rencontre pour les entités terroristes;
 - ▶ accueillir des orateurs qui prônent le terrorisme.





SOUTIEN AU RECRUTEMENT

- Détournement d'une structure associative pour des rencontres entre personnes véhiculant des idées contraires à nos droits fondamentaux
- Détournement de l'objet social de l'association
- Groupes dans le groupe
- Problèmes liés à l'acceptation de nouveaux membres.



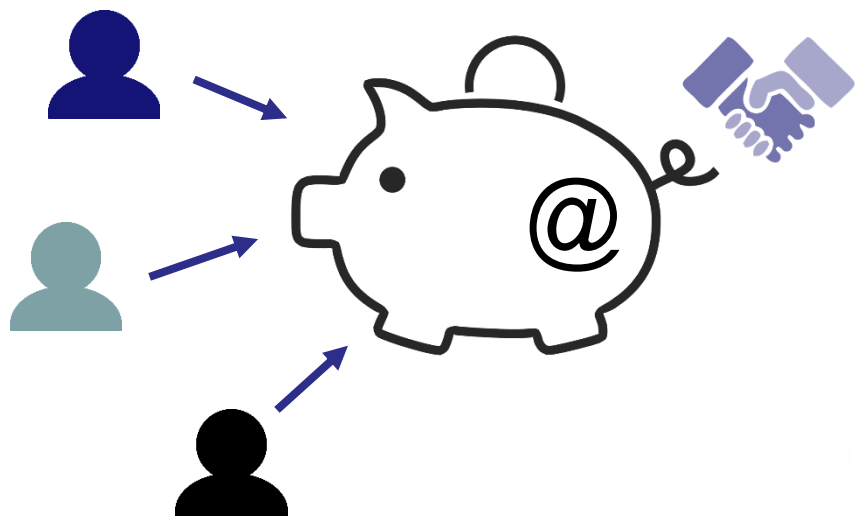


« FAUSSE » OBNL ET L'IMPOSTURE

- Sous le couvert d'une activité caritative, des organisations et des individus collectent des fonds, promeuvent des causes et mènent d'autres activités en faveur du terrorisme. Deux catégories:
- Les « fausses » associations à but non lucratif: des associations créées pour servir de façade à des activités terroristes et dont les objectifs déclarés sont faux.
- Les situations dans lesquelles des individus ou des groupes d'individus prétendent faussement agir au nom d'OBNL légitimes existants.



« FAUSSE » OBNL ET L'IMPOSTURE



- Associations fictives
- Utilisation frauduleuse du nom d'associations existantes





4. Le sujet du *de-risking*





Le *de-risking* (l'atténuation des risques)

Définition:

décisions d'institutions financières de restreindre ou cesser des relations commerciales avec des clients ou catégories de clients pour éviter certains risques.



Le *de-risking* (l'atténuation des risques)

Conduite à tenir:

- Être conscient du sujet et ne pas être étonné de demandes complémentaires de sa banque
- Documenter les transactions lors de l'initiation de virements ou à la demande de la banque
- Ne pas laisser les demandes de la banque sans suite
- Privilégier les virements bancaires ou le transfert de fonds via des établissements autorisés à tout autre moyen de paiement
- Le passage de fonds aux frontières doit être évité. Exception des pays pour lesquels les relations bancaires sont interrompues. Il est rappelé à cet égard l'obligation déclarative pour tout montant supérieur à 10 000 euros.



5.

Les mesures possibles d'atténuation des risques des OBNL





Les mesures possibles d'atténuation des risques

Visant à aider les OBNL à repérer les vulnérabilités à l'abus à des fins terroristes, dans le cadre de saines pratiques de gestion.

- Avez-vous consulté la liste des personnes et des entités associées aux activités terroristes et répertoriées sur le site du ministère des Finances?
- Connaissez-vous les dispositions de la loi de 2010 sur les sanctions financières internationales?
- Connaissez-vous bien les antécédents et les affiliations des membres de votre conseil d'administration, de vos employés, des personnes qui vous financent et de vos bénévoles?
- Avez-vous des contrôles internes ou des mesures de surveillance appropriés concernant vos finances, les méthodes de collecte, de conservation et de dépôt d'espèces?



Les mesures possibles d'atténuation des risques

- Lorsque vous transférez de l'argent, utilisez-vous les mécanismes bancaires traditionnels aussi souvent que possible?
- Lorsque c'est impossible, utilisez-vous des systèmes parallèles reconnus? Avez-vous des contrôles supplémentaires et des pistes d'audit afin de protéger les fonds de l'OBNL?
- Lorsque transférés, pouvez-vous démontrer quand et où ces fonds ont été utilisés?
- Savez-vous qui utilise vos locaux et vos installations et à quelle fin? Bureaux, salles de réunion, nom, compte en banque, cartes de crédit, site Web, système informatique, téléphone?
- Savez-vous ce qu'ils communiquent avec votre matériel et quels documents ils distribuent ou laissent derrière eux?
- Cherchez-vous à savoir qui d'autre soutient les personnes ou causes que vous soutenez? Qui utilise votre nom en tant que partisan?



Les mesures possibles d'atténuation des risques

- Connaissez-vous la provenance réelle de vos dons et autres formes de soutien?
- Savez-vous qui dirige effectivement le projet soutenu par l'argent et les ressources de votre OBNL?
- Savez-vous comment les fonds sont utilisés, y compris après l'achèvement du projet?
- Connaissez-vous vos partenaires de prestations et de vos activités, et leur affiliation à d'autres organismes?
- Avez-vous des contrats clairs avec vos partenaires locaux et à l'étranger concernant les activités qui seront entreprises?
- Ceux-ci comprennent-ils la façon dont elles seront contrôlées? Comment il vous sera rendu compte? Veillez-vous au respect de ces contrats?



- Le secteur des OBNL présente des vulnérabilités interconnectées, et les entités terroristes cherchent à exploiter plus d'un type de vulnérabilité.
- Dans la majorité des cas, le détournement des fonds des OBNL par des entités terroristes représente la méthode d'abus dominante. Cependant, d'autres types d'abus non financiers existent.
- Les OBNL les plus menacées semblent être celles qui exercent des activités de "services" et qui opèrent dans la proximité d'une menace terroriste active.
- Il peut s'agir d'une OBNL opérant dans une zone de conflit s'il existe une menace terroriste active ou d'une OBNL qui opère au niveau national, mais au sein d'une population qui est activement ciblée par un mouvement terroriste, pour obtenir un soutien et une couverture.
- La proximité d'une menace active doit donc définitivement être un indice de risque.



Questions ?





Fin

Merci pour votre attention



**MIR SINN ALL
DEEL VUN DER LÉISUNG**





Sources citées et site utiles

- GAFI, *Risk of terrorist abuse in non-profit organisations* : <https://www.fatf-gafi.org/publications/methodsandtrends/documents/risk-terrorist-abuse-non-profits.html>
- Gouvernement du Canada : *Liste de contrôle pour les organismes de bienfaisance sur des façons d'éviter l'abus à des fins terroristes* : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/listes-contrôle-organismes-bienfaisance/liste-contrôle-organismes-bienfaisance-façons-eviter-abus-a-fins-terroristes.html>
- Global Terrorism Index 2020, Institute for Economics and Peace: <https://www.visionofhumanity.org/wp-content/uploads/2020/11/GTI-2020-web-1.pdf>
- République Française: risque de financement du terrorisme - guide de bonne conduite à l'attention des associations: <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Institutionnel/Niveau3/Pages/13d1cb87-cf27-49ca-ad57-dc2855a2b26e/files/af9b595d-2404-4d95-9e56-2b61e2ed55be>
- Ministère des Finances: Guide de bonne conduite relatif à la mise en œuvre des sanctions financières dans le cadre de la lutte contre financement du terrorisme: <https://mfin.gouvernement.lu/dam-assets/dossiers/sanctions-financi%C3%A8res-internationales/documentation/gdbc-sf-lutte-fin-terrorisme-240216.pdf>
- Ministère de la Justice: Sensibilisation du secteur associatif aux risques de financement du terrorisme: <https://mj.gouvernement.lu/dam-assets/dossiers/blanchiment/Sensibilisation-OBNL-FT.pdf>